



Appels d'offres > Avis d'attribution > Texte intégral de l'avis

[Nouvelle recherche](#)

[Partager](#)

[Imj](#)

[Télécharger en pdf](#)



## Réaménagement de la cour de récréation de l'école maternelle Mozart

Client : **Ville de Darnétal**

Avis N° : AM-2029-0494

76 - Darnétal

Travaux Publics

Mise en ligne : 09/07/2020

Marché < (inf.) 90 000 euros

Accéder à tous les avis émis pour cette consultation

Source **MarchésOnline**

### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

VILLE DE DARNETAL  
Monsieur Le Maire  
Place du Général de Gaulle  
BP 94  
76162 Darnétal Cedex  
Tél. : 02 32 12 31 32  
Fax : 02 32 12 31 58

### Objet du marché :

Réaménagement de la cour de récréation de l'école maternelle Mozart

### Critères d'attributions retenus :

Prix : 60%  
Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique : 30%

Politique environnementale et sociale du candidat : 10%

**Type de procédure :**

Procédure adaptée

Attribution du marché : Réaménagement de la cour de récréation de l'école Maternelle Mozart.

Lot unique.

Les travaux portent sur :

- La dépose et l'enlèvement de l'ensemble des jeux déjà en place.
- Les travaux de terrassement, pose de bordures, de caniveaux et de clôture,
- La fourniture et pose de structure de jeu pour enfant de 2 - 8 ans,
- La réalisation de gazon synthétique et de sols souples.

**Titulaire du marché :**

Société Environnement Service - 2600 route de Neufchâtel - 76230 Quincampoix

**Date d'attribution :**

08 juillet 2020

**Montant du marché ou niveau des offres :**

62291,71

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Rouen

53 avenue Gustave Flaubert

76000 Rouen

Tél : 02 35 58 35 00 - Fax : 02 35 58 35 03

[greffe.ta-rouen@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rouen@juradm.fr)

<http://www.ta-rouen.juradm.fr>

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Voies et délais de recours :

\* référé précontractuel avant la signature du contrat (CJA, art. L. 551-1 et s.),

\* référé contractuel après la signature du contrat (CJA, art. L. 551-13 et s.),

\* recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, n° 358994), dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées,

\* recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :**

08/07/2020

Recevoir des  
avis similaires